



COMMUNE DE LARROQUE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2021**

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	10		1	16/09/2021

Secrétaire de séance : Christiane ALTWIES-ARAN

Liminaire : Madame le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour deux points nécessitant une délibération. Le premier concerne l'autorisation de signature pour une convention relative au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), le deuxième une demande de modification de zonage. L'assemblée adopte à l'unanimité le rajout de ces deux points à l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 juin 2021

10 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2) Compte rendu des commissions communales
3.1 Commission cadre de vie : espace urbain et naturel

- 9 septembre 2021 : nous avons participé (maire et 1^{ère} adjointe) à une journée de formation organisée par l'association des maires du Tarn en partenariat avec le CAUE du Tarn et de l'Aude sur le thème de l'aménagement des espaces publics. Nous avons visité trois communes du Tarn (Les Cabannes, Castelnau de Lévis et Valdériès). Les élus des communes et les bureaux d'études qui ont travaillé sur les différents projets ont présenté leurs réalisations et ensuite les participants se sont rendus sur site. Cette journée, très intéressante, a permis de compléter notre vision d'aménagement du Pradel.
- 23 septembre 2021 : nous avons (maire et 1^{ère} adjointe) reçu en mairie les représentants de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine), du Département (service voirie et service des politiques territoriales), et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui nous accompagne sur ce projet. Après avoir présenté le souhait de la commune en matière d'aménagement, nous avons visité le village. Les partenaires ont pu découvrir, pour certains, et apprécier pour tous, le bourg et ont pu nous prodiguer quelques conseils. Nous allons demander un accompagnement à un bureau d'études en espérant pouvoir avoir, comme annoncé, un financement de la part de la DREAL pour cette conception. Ce projet ambitieux va certainement nous occuper sur une période relativement longue. A l'issue de la réunion, contact a été pris auprès de trois bureaux d'études. Une rencontre avec Atelier ATP est programmée le 5 octobre 2021.

3.2 Commission intergénérationnelle

Le 16 septembre 2021, la présidente de la commission intergénérationnelle et le maire ont reçu un représentant de l'UFCV. Cette association tournée vers la jeunesse développe actuellement des activités à destination des seniors. Elle propose des actions gratuites, prises en charge intégralement par la conférence des financeurs (ARS, Conseil Départemental, MSA, CARSAT, ...) à destination des personnes de 60 ans et plus. Parmi ces actions, une a plus particulièrement retenu notre attention. Il s'agit de la mise en place d'un atelier numérique de 8 à 10 séances à raison d'une séance de deux

heures par semaine regroupant entre 6 et 10 personnes. Il s'agit d'une initiation permettant aux participants d'approprier le matériel informatique. L'animation se fera à deux voix : un animateur et un jeune en service civique. Le matériel informatique est fourni en cas de besoin et les participants auront une clé USB dans laquelle ils pourront retrouver les exercices effectués au cours des séances.

L'ensemble des élus étant favorable, une convention sera signée avec cette association afin de proposer cette activité début 2022.

3.3 Commission voirie

- Epareuse : courant novembre aura lieu le passage de l'épareuse sur l'ensemble de la commune sauf sur le secteur des Abriols puisqu'il n'y a qu'un seul passage au printemps.
- Chemins ruraux : à partir du 2 octobre et sur plusieurs samedis matins, le recensement des chemins ruraux va avoir lieu afin de prendre une délibération pour les répertorier.
- Programme Ponts : dans le cadre du plan France Relance, la candidature de la commune pour le programme national Ponts a été retenue. Fin 2021 et courant 2022, un bureau d'étude viendra sur la commune effectuer un diagnostic des ouvrages d'art. Par la suite, nous recevrons un carnet de santé dans lequel se trouvera une première estimation de l'état des ouvrages et des suggestions de surveillance et/ou d'entretien.

3.4 Commission communication

- Echo de la falaise : l'édition de septembre a été distribuée.
- PCS : de nouveaux documents concernant les inondations ont été reçus. Il faut maintenant les intégrer dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

3.5 Commission finances

- CLECT : la Commission Locale des Charges Transférées s'est réunie deux fois en juillet. Elle a travaillé sur l'évaluation obligatoire des charges associées au transfert des équipements sportifs et du centre de céramique de Giroussens ainsi que des compétences scolaire et voirie. Le rapport de la CLECT approuvé le 29 juillet 2021 identifie les évaluations et les propositions de corrections des attributions de compensation (AC). Pour notre commune, la révision fait évaluer l'attribution de compensation négative (la commune verse à la communauté d'agglomération) d'un montant de -13.391,00€ à un versement, par la communauté d'agglomération à la commune, d'un montant de +15.912,00€.
- Budget : au 24 juillet 2021, en fonctionnement, le budget est réalisé à hauteur de 48%, ce qui laisse une marge pour la fin de l'année. Il reste des recettes à recevoir comme les attributions de compensation et la dotation des élus.

3) Demande de subvention DSIL

Nous avons déposé, auprès de l'Etat, une demande de subvention d'un montant de 6.000,00€ au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Après instruction de notre dossier, l'Etat nous accorde un montant de 6.053,00€.

4) Décision modificative

Suite à la demande d'acquisition trentenaire de Monsieur Jean-Claude LAPEYRE, le tribunal judiciaire d'Albi a condamné la commune à verser à Monsieur Lapeyre la somme de 2.000,00€.

Ce montant avait été prévu au budget, au chapitre 011 et à l'article 622 : Rémunération d'intermédiaires et honoraires.

La trésorerie nous a demandé d'affecter cette somme au chapitre 67 et à l'article 6718 autres charges exceptionnelles sur opération de gestion.

Il convient donc de prendre une décision modificative de régularisation : transfert de 2.000,00€ de l'article 622 vers le 6718.

5) Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier Principal de Gaillac a transmis un état de produits communaux à présenter au conseil municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 1.392,67€.

Ces titres concernent des inscriptions aux redevances d'assainissement.

6) Convention Fiscalis

L'association des maires propose aux communes un nouvel outil : la création d'un portail Fiscalité Locale, à savoir la mise en place d'une plateforme d'accès et d'échanges de données et de requêtes fiscales.

En effet, pour faire face à l'effet ciseau créé par la croissance continue des charges et la raréfaction des ressources, la marge de manœuvre de la commune est l'optimisation des bases fiscales afin de rétablir l'équité des contribuables face à l'impôt.

L'association des maires a conventionné avec un prestataire FININDEV qui assure la mise à disposition d'un serveur, d'une plateforme d'échange d'outils fiscaux dédiée aux collectivités du Tarn. Cet outil, utile pour la commission communale des impôts directs, peut permettre d'analyser les valeurs locatives de la commune et, grâce à des requêtes, faire ressortir les incohérences sur la commune.

7) Nomination secrétaire de mairie

Le 30 août 2021, la maire, la 1^{ère} adjointe et la secrétaire de mairie avons reçu, en entretien, 4 candidates.

- Une candidate souhaitait uniquement un temps complet, ce que l'on ne peut pas proposer ;
- Deux candidates n'ayant jamais travaillé en mairie ;
- Une candidate en poste dans 4 mairies.

Notre choix s'est, dans un premier temps, porté sur la personne ayant de l'expérience. Mais au fil du temps cette dernière a réorganisé ses heures sur 3 communes et s'est donc désistée.

Il nous restait donc 2 candidates.

Nous avons choisi Madame Aline Galerne qui connaît bien notre commune. De plus, Madame Galerne bénéficie d'un parcours emploi compétence. Pour ce type de contrat, la durée de travail est de 20h par semaine. 80% du salaire correspondant au SMIC est exonéré sauf charges patronales pendant 9 mois renouvelable 9 mois si la personne continue à être formée. La formation va se faire en interne par Carole 10h sur Larroque et 10h sur Castelnau de Montmiral, un grand merci à elle et au maire de Castelnau de Montmiral qui accepte ce partenariat. A cela, sera mis en place une formation externe : communauté d'agglomération, éditeur de logiciel, CNFPT.

Le salaire de Madame Galerne sera de 12,12€ brut par heure, soit 116% du SMIC.

8) Transfert de l'excédent du budget assainissement

Le transfert de la compétence de l'assainissement a eu lieu au 1^{er} janvier 2020 et a entraîné la dissolution des budgets annexes communaux. En conséquence l'actif et le passif concernés par les compétences transférées

des budgets communaux ont été transférés à la communauté d'agglomération. Seuls les résultats budgétaires constatés avant transfert de compétences ont été maintenus dans la comptabilité de la commune. Il s'avère qu'il faut maintenant reverser à la communauté d'agglomération ces excédents relatifs au budget assainissement.

Pour la commune, le montant s'élève à 10.000,00€. Cet excédent restera attribué à la commune et utilisé pour des futurs investissements.

9) Réflexion mutualisation agent technique avec Puycelsi

La commune de Puycelsi emploie actuellement 2 agents techniques. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail (désherbage manuel, salle multiservice, assainissement, ...), la commune souhaite recruter une personne supplémentaire à temps partiel. Afin de compléter son temps de travail, les élus de Puycelsi nous ont demandé si la commune de Larroque pouvait compléter le temps de travail de cette personne.

Personne embauchée : elle a déjà fait des remplacements sur la commune de Puycelsi et est actuellement en CDD.

Sur la commune viendrait indépendamment un des trois agents (en fonction des compétences).

Compétence développée : Entretien, petits travaux (peintures, électricité, plomberie), soudure, ferronnerie, assainissement

Le personnel possède toutes les attestations (assainissement, mini-pelle, ...)

Matériel : Puycelsi possède plusieurs matériels qu'ils mettront à notre disposition (Débroussailleurs, tondeuse, épareuse, broyeur, tronçonneuse, élagage, poste soudure, ...). La réflexion avec Puycelsi est engagée, une étude de coût va être réalisée.

10) Point sur les intempéries du 15 septembre 2021

Dans la nuit du 14 au 15 septembre 2021, le mercredi 15 à partir de 3h du matin plus précisément, un orage s'est abattu sur notre commune (80mm en 3h) créant ainsi de gros dégâts de voirie. La route de la carrière (à partir du dessous du cimetière, en passant par le chemin qui va jusqu'à la maison de Mark Helland, jusqu'après le carrefour avec la Pradelle), le chemin du Poutou, le chemin du vignié, le chemin des morts, le chemin du pech, et dans une moindre mesure le chemin de la trapasse ont été détériorés par le ruissellement de l'eau et pour certains des coulées de boue.

Le 15 à 9h30, la route de la carrière qui ressemblait à une rivière a été fermée et une déviation mise en place par les agents de l'agglomération.

Dès le lendemain, le jeudi, une fois l'eau évacuée, il a été possible de nettoyer la route de la carrière avec une mini pelle et un camion benne afin d'évacuer la terre et la boue accumulée sur la chaussée.

Le vendredi matin, les pompiers ont prêté leur camion avec la lance à incendie et ont pu laver la route de la carrière. Le chemin du Poutou a été un peu renivelé en fonction du matériel disponible. Pour les deux journées de jeudi et vendredi, ce sont les agents de la communauté d'agglomération qui sont intervenus. Le coût de leur intervention est pris en charge par l'agglomération au titre de la solidarité. Merci à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ainsi qu'aux pompiers pour leur intervention gratuite.

Mardi 21 et mercredi 22 septembre, l'entreprise Serge Aimé s'est chargée du curage des fossés, chemin du Poutou et route de la carrière. Mais il a fallu aussi faire intervenir le vidangeur de Nègrepelisse car, malgré le curage, les fossés sont restés en eau. De plus, un agriculteur de la commune est venu avec une pelle mécanique afin de finir de dégager les buses obstruées par la boue.

En une semaine, la route de la carrière était nettoyée, le chemin du Poutou repris, les fossés curés et hydro vidangés. Merci à tous les intervenants pour leur rapidité et implication : agents de la communauté d'agglomération, pompiers pour le prêt de matériel, entreprises, administrés et élus.

Le phénomène que nous avons connu peut se reproduire et même de manière plus violente. La zone constructible est menacée par ces orages. Aussi afin d'effectuer des travaux plus pérenne dans le temps et qui sécurise la zone constructible, nous avons souhaité prendre l'attache d'un cabinet d'étude. Madame Nathalie Vincent du cabinet Etudéo est venue le 1^{er} octobre à 14h pour s'imprégner des lieux et de la problématique et

nous faire des propositions. Des riverains et l'agriculteur propriétaire du champ avoisinant étaient aussi présents.

Une demande de catastrophe naturelle a été déposée en Préfecture mais n'a pas été retenue, aucun bâtiment n'ayant été inondé. De plus, notre assurance ne prend en charge ce type de dommage que lorsque la commune est classée en catastrophe naturelle. La réparation des dégradations sera uniquement portée par le budget communal.

11) Convention RGPD (Règlement Général de la Protection des Données)

Le RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Il s'agit de désigner un délégué à la protection des données dont les missions sont de s'assurer que les données à caractère personnel sont correctement gérées au sein de la collectivité. Le délégué à la protection des données ne peut pas être un élu, ni un salarié de la collectivité (usagers des données).

Aussi l'association des maires du Tarn propose d'intervenir dans les collectivités en tant que délégué à la protection des données. Pour ce faire, nous devons signer une convention.

Cette convention d'une durée de 3 ans prévoit un tarif par tranche d'habitants. Pour notre commune le coût est de 180€ la première année et de 126€ les années suivantes.

Le correspondant informatique dont le rôle est de faire le lien entre la commune et l'association des maires sera Gérard Chassagnat.

12) Modification de zonage

Etant concerné, Monsieur Mickaël VIATGE quitte la séance.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été approuvé par délibération du 16 décembre 2012 et a fait l'objet de modification en date du 16 avril 2014 et du 18 janvier 2021.

L'objet de cette modification porte notamment sur la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) dédié au développement d'une activité touristique durable.

La zone concernée se trouve au lieu-dit St Martin d'Urbens, située entre la D964 et la route de Mespel. Elle se trouve dans la zone Natura 2000 et à ce titre la procédure de modification fera l'objet d'une évaluation environnementale afin d'évaluer les impacts du projet sur l'environnement.

Ces parcelles classées en Zone N (zone naturelle de richesse) devraient être classées en Zone NI (zone naturelle liée au tourisme).

Le projet consiste en la création de 6 cabanes dans les arbres de 30M² complétées par une offre de services « massages bien être, stage de yoga, ressourcement nature, ...).

Une proposition de loisirs sur place est aussi envisagée (tir à l'arc, amphithéâtre, exposition, abeilles,)

13) Questions diverses

12.1 Raccordement assainissement

Il existe deux maisons dans le bourg qui sont raccordées au réseau collectif mais dont les eaux ne sont pas traitées et qui partent encore directement à la Vère.

Si on veut prévoir le traitement de ces eaux usées, il faut faire une dérivation, rajouter une canalisation en parallèle de celle existante et raccorder au réseau rue du château. A prévoir pour le budget 2022 de l'assainissement.

12.2 Toit église Saint Nazaire

Lors du contrôle de l'électrification des cloches de l'église St Nazaire, l'entreprise Bodet nous a signalé que des tuiles avaient été abimées par le gel.

Christophe Escalette est venu et a constaté effectivement qu'il y avait une cinquantaine de tuiles à changer mais qu'il n'y avait pas urgence. Il nous a fait un devis dont le montant s'élève à 920,00€. Ces travaux seront inscrits au budget 2022.

12.3 Cimetière Larroque

Le cimetière d'une commune est un espace public et en tant que tel il doit être, depuis 2015, accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce qui n'est pas le cas. Une réflexion doit être engagée afin de prévoir les travaux pour l'année 2022.

12.4 Circulation chemin du cours

La circulation sur le chemin du cours s'est beaucoup intensifiée ces dernières années : nombre de véhicules plus important et vitesse excessive qui nécessite un entretien très régulier et coûteux (presque 11.000,00€ cette année). Les GPS envoient les conducteurs sur cette route. Nous avons pris attache auprès des services de la communauté d'agglomération. Malheureusement, les solutions sont peu nombreuses.

12.5 Distributeur de pains

Possibilité d'installer un distributeur de pain sur la commune. Le coût est pris en charge par le boulanger. Le boulanger pressenti est la boulangerie PAGA de Nègrepelisse. Seul un raccordement électrique est nécessaire.

Après discussion, sachant qu'un boulanger passe deux fois par semaine et que l'épicerie vient une fois sur notre commune, afin de ne pas créer une concurrence, il est décidé de ne pas donner suite.

12.6 Stationnement Pradelle

La Pradelle a été très prisée cet été par les camping-cars. La problématique est que cette zone, tout comme l'aire de repos, est inondable et engage la responsabilité de la commune en cas d'inondation.

12.7 Résultat du comptage de véhicules aux Abriols

Un comptage des véhicules a été mis en place au hameau des Abriols du 25 juin au 1er juillet 2021.

L'analyse montre que le nombre de véhicules au total dans les deux sens qui passent sur ce secteur est de 417 dont 3 poids lourds. Le débit moyen journalier dans les deux sens est de 60 véhicules et le débit moyen horaire de 2 véhicules.

En ce qui concerne les excès de vitesse, dans les deux sens et sur l'ensemble de la période, un seul véhicule roule à plus de 50 km/h, 149 véhicules circulent entre 30 et 50 km/h et plus de 267 véhicules passent à une vitesse inférieure à 30 km/h.

12.8 Rapport d'activité communauté agglomération Gaillac-Graulhet

Présentation du rapport d'activité de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

12.9 SPR Puycelsi-Larroque

L'arrêté ministériel portant classement du site patrimonial remarquable de Puycelsi et de Larroque est paru au journal officiel du 24 septembre 2021. La prochaine étape est l'écriture du cahier des charges.

12.10 Brême du cerf

Nous avons reçu un courrier nous signalant un afflux important de véhicules dans le hameau des Abriols gênant les riverains. Les gendarmes ont été avertis et se sont rendus sur place.

12.11 Circulation village

Pour l'instant, la circulation à l'intérieur du village ne sera pas revue. On continuera à privilégier l'entrée par la côte de la barrière et la sortie par la rue du château.